



Cfdt:

CFDT EFS AURA

Lettre d'information régionale du mois d'Avril 2026

ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

EDITO

Avril 2026 s'inscrit dans un contexte particulier, à la fois pour l'EFS et bien au-delà de nos murs. Partout, les incertitudes s'accumulent: tensions internationales persistantes, conflits qui durent, instabilité économique, pressions budgétaires sur les services publics, et réforme permanente du système de santé.

Le monde change vite, souvent brutalement, et ces évolutions ne sont pas sans conséquences pour notre établissement.

Au niveau national, la santé reste un pilier indispensable mais fragilisé. Les attentes envers l'EFS sont toujours plus fortes: sécuriser l'approvisionnement en produits sanguins, innover, maîtriser les coûts, s'adapter aux réformes... tout cela sans jamais compromettre la qualité ni la sécurité.

Cette équation, ce sont avant tout les salariés de l'EFS qui la résolvent chaque jour, parfois dans des conditions devenues difficiles.

En région AURA, la réalité du terrain est claire: effectifs sous tension, organisations parfois fragiles, charge de travail élevée et sentiment, pour beaucoup, que les efforts consentis ne sont pas toujours reconnus à leur juste valeur. Et pourtant, le service public continue de tenir debout grâce à l'engagement, au professionnalisme et au sens des responsabilités de chacun.

Face à ce contexte national et international incertain, la CFDT EFS AURA porte une conviction simple: ce ne sont ni les crises ni les réformes qui font la réussite d'un établissement, mais la considération accordée à celles et ceux qui y travaillent. **La reconnaissance du travail, l'amélioration des conditions d'exercice, un dialogue social réel et des décisions construites avec les salariés ne sont pas des options, mais des nécessités.**

La CFDT continuera donc à défendre une approche responsable et combative à la fois: dénoncer quand il le faut, proposer toujours, et rappeler que l'humain doit rester au cœur des orientations stratégiques. **Car dans un monde qui se tend, renforcer la cohésion interne est plus que jamais indispensable.**



Cfdt: **TOUS ENSEMBLE !**



DU SENS ET DE LA
RECONNAISSANCE
...
C'EST DU BON SENS,
NON ?

Cfdt: TRAVAIL
ET VOUS

REJOIGNEZ-NOUS : CFDT.FR/ADHESION

Maison du Don de Chambéry : projet d'extension des horaires sous tension

La direction présente un projet d'extension des horaires pour répondre aux besoins en plasma. Ce site va accueillir une 8ème machine de prélèvement de plasma et a bénéficié de 0,8 ETP d'IDE en renfort, mais :

Alertes CFDT :

- Généralisation de postes courts de moins de 6 heures, voire moins de 5 heures (4h15) : peu attractifs, coûteux pour les salariés qui ont un temps de trajet important, mais aussi une plus grande difficulté à établir les plannings
- Personnel à temps partiel pour beaucoup subit.
- Locaux déjà saturés (stockage, Kanban, circulation),
- Travaux du bâtiment : en cours les conditions de travail sont toujours dégradées.

Mutualisations de postes : attention danger !!

La direction confirme vouloir **développer les mutualisations** accueil / EPD et accueil / collation, en fin de journée sur certaines maisons du don dont Chambéry, Grenoble...

Positions CFDT :

- Ces organisations se font au détriment de la convention collective : un salarié ne peut se voir imposer une planification sur plusieurs « Emplois repères » inscrits dans la CC.
- Elles dégradent la sécurité du personnel (zones aveugles, surveillance insuffisante),
- Elles accentuent la charge mentale et la polyvalence imposée au personnel, alors que beaucoup souhaitent une augmentation de leurs temps de travail

La CFDT refuse une généralisation de ces organisations en mode dégradé et sans adaptation des locaux.

La CFDT demande pour la consultation au prochain CSE:

- Le respect des métiers et des compétences sur la planification
- Une remise à plat de l'organisation avec les équipes, avant toute réorganisation
- Des RETEX systématiques et transparents

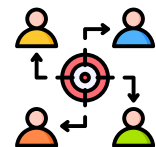


Métrologie : une réorganisation qui ne dit pas son nom

La direction consulte le CSE sur l'évolution des périodicités d'étalonnage et l'organisation du service.

Ce que dit la CFDT :

- Oui à une harmonisation nationale,
- Non à une optimisation qui entraîne une perte d'ETP déguisée,
- Aucune garantie sur le maintien des métiers, de l'emploi et de la qualité des activités critiques,
- Méthodologie insuffisante, procédures déjà mises en œuvre avant la consultation.



La CFDT n'a pas pris part au vote, estimant qu'il y a entrave au fonctionnement du CSE. et demande officielle d'un RETEX fin 2026.

Vidéosurveillance à Décines : sécurité oui, surveillance abusive non

- Caméras envisagées sur le parking des véhicules EFS :

La CFDT prend acte des modifications des caméras (nouvelles caméras thermiques) installées sur le parking des véhicules EFS



- Caméras envisagées en **zone cafétéria / réfrigérateurs** :

Opposition ferme de la CFDT :

- Risque de non-conformité CNIL, et code du travail
- Caméras dans des espaces de pause, où les salariés ne doivent pas être surveillés,
- Mesure jugée inefficace pour régler les incivilités du quotidien.

La CFDT a exigé le report de la consultation et l'étude de solutions alternatives.

Transport et logistique : des ajustements tardifs

La direction a présenté des modifications de tournées pour corriger certains dysfonctionnements, souvent après des alertes syndicales faites en CSE !

L'outil TMS Léo pose toujours problème :

- Temps de travail supplémentaire,
- Problèmes de réseau,
- Charge accrue pour les chauffeurs.

La CFDT acte l'adaptation réelle des tournées faites et sera attentive aux conditions de travail de nos collègues chauffeurs

Indicateurs COP 2025-2028 de la région :

La direction a présenté la déclinaison régionale des indicateurs COP 2026-2028.

Constat CFDT :

- Aucune donnée comparable pour 2025,
- Pression accrue au prélèvement,
- Turn-over et absentéisme toujours élevés.

Les salariés paient le prix d'objectifs toujours plus élevés sans amélioration des conditions de travail.

Activités Sociales et Culturelles (ASC) : les nouveautés de ce mois d'avril

Vote favorable pour l'utilisation du reliquat ASC 2025 : une surprise est à venir pour les salariés arrivés et inscrits au CSE de l'EFS AURA avant le mois d'avril !

Lancement des chèques vacances 2026, sans condition d'ancienneté (conformément URSSAF) et selon votre QF 2026. Commande à faire **avant le 10 mai sur le site du CSE**



Vu dans le comm' Nationale CFDT ... I NDEMNITÉ DE FROID : UNE VICTOIRE DE LONGUE HALEINE APRÈS 10 ANS DE COMBAT SYNDICAL



Début 2026, la CFDT de l'EFS AURA a obtenu la régularisation de primes de froid non versées aux salariés du service Ressources Biologiques (ex PLER) ! De plus ces nouvelles dispositions permettent le versement de la prime de froid à plus de salariés (météologie, service technique...)

Qui est concerné ?
Tous les salariés exposés à des températures inférieures ou égales à -25°C dans des chambres froides.

Les critères d'attribution
L'indemnité est désormais attribuée selon trois niveaux d'exposition clairement définis :

Niveau d'exposition	Description	Versement	Montant
1. Occasionnelle	Intervention ponctuelle, non inhérente à la fonction	Une seule fois au titre du mois de l'intervention*	67,69 €
2. Habituelle	Intervention habituelle et inhérente à la fonction	Tous les mois*	67,69 €
3. Continue	Intervention quotidienne et/ou continue, toute l'année (ex : personnels de l'UCP)	Triple indemnité, versée tous les mois*	203,07 €

*** Conditions de versement**

- ⚠ L'indemnité n'est pas versée en cas d'absence continue durant tout le mois.
- ⚠ C'est la température de consigne de la chambre froide qui est prise en compte.



Révision du Document Unique d'Evaluation des risques PRO :

-Mi avril, la CFDT a participé à la révision annuelle du DUERP dans le nouveau laboratoire de délivrance d'AURILLAC

Merci à Sylvie, Andréa et Jérôme pour l'accueil !

-Fin Avril la CFDT a participé à la révision du DUERP "Collecte Mobile" à Lyon (collecte de l'auditorium)



Et visite a rendu visite au personnel de l'IHDEL de Lyon Sud dans leur nouveau laboratoire !

FIN DE TRAVAUX !!



Nouveau congé de naissance



Application dès
le 1er juillet 2026

Pour les enfants nés ou adoptés après
le 1er janvier 2026



Durée : 1 à 2 mois par parent

Bénéficier d'un congé supplémentaire
indemnisé de 1 à 2 mois



**Un congé
supplémentaire
pour chaque
parent**

Il s'ajoute aux congés de maternité
et de paternité actuels



**Objectif : égalités et
équilibre vie pro/perso**

Vise à renforcer l'égalité parentale et
la conciliation familiale



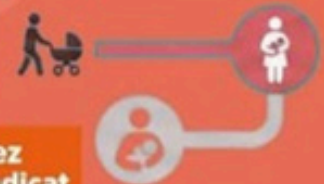
**Indemnisation
jusqu'à 70%
du salaire net**



Environ 70% le 1er mois
et 60% le 2ème mois

Ne remplace pas le congé parental

C'est un droit additionnel qui
coexiste avec le congé parental
classique



**Rejoignez
le 1^{er} syndicat
de France !**



PAR ICI



Cfdt:

ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contacts CFDT de la région

Jean Paul NALLATAMBY, Délégué Syndical
Régional CFDT EFS AURA Tel : 06.59.44.33.78
mail : nallajpaul@yahoo.fr

Roland CLERC, Délégué Syndical Régional
CFDT EFS AURA
Tel : 06.66.79.96.49/ mail :
rolandcfdt69@gmail.com



le site internet CFDT EFS est ICI :
<https://www.cfdt-efs.fr/>

NE PAS ÊTRE
AU-DESSUS,
JUSTE À LA
HAUTEUR.

CFDT
1^{er} SYNDICAT
DE FRANCE.

REJOIGNEZ - NOUS. 

